

L'environnement sans frontières

Coopération transfrontalière > Ressources en eau, trame verte, qualité de l'air ou mobilité, les territoires transfrontaliers partagent une identité et des enjeux communs de protection de l'environnement. Face à des sujets qui font fi des frontières, les acteurs français et leurs voisins ont déjà une longue expérience de coopération. Celle-ci évolue aujourd'hui vers une structuration plus forte.

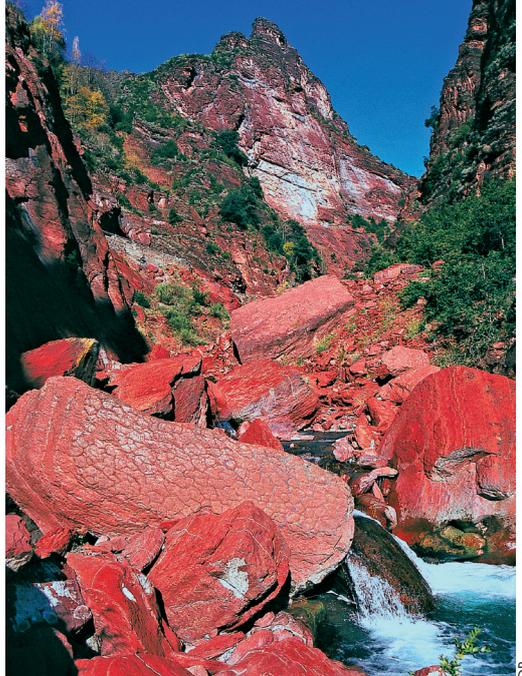
L'eau est
omniprésente
dans le
parc naturel
transfrontalier
du Hainaut.



Pascaline Chombar

La coopération transfrontalière est intimement liée à l'histoire franco-allemande, puisque c'est dans les années 1950 qu'elle démarra comme symbole de la réconciliation. En 1980, la convention de Madrid la dote d'un cadre formel et la création des fonds européens Interreg fournit à partir de 1990 des financements précieux pour impulser une dynamique transfrontalière. L'accord de Karlsruhe, signé en 1996, entre la France, l'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg, introduit le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), un organe de gouvernance au sein duquel les collectivités territoriales et organismes publics locaux peuvent collaborer. Et, à partir de 2006, une nouvelle structure de coopération transfrontalière voit le jour, le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui s'impose progressivement comme l'outil juridique de référence.

Une petite trentaine de GECT sont aujourd'hui répertoriés en Europe, dont une dizaine implique la France et ses voisins. « *Le GECT, c'est un peu la "Rolls" de la coopération transfrontalière. Mais le préalable, c'est la volonté des acteurs locaux d'agir ensemble* », schématise Jean Peyrony, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), une association créée en 1997 pour fédérer les acteurs du transfrontalier. L'environnement, qui par nature ne s'arrête pas aux frontières, fait partie intégrante des préoccupations transfrontalières. « *En vingt ans, le sujet est monté. Tous les programmes Interreg ont un axe sur l'environnement*, observe le responsable de la MOT. *Par contre, au lieu de s'imposer au cœur des projets, il reste parfois considéré comme la cerise sur le gâteau. Le problème, c'est qu'un grand équipement transfrontalier structurant coûte extrêmement cher*



et que les États ne peuvent pas compter que sur les financements européens. Une coopération mature doit pouvoir s'appuyer sur les outils de financements nationaux de leurs partenaires. L'environnement se heurte aussi à la transposition des directives européennes. Car la réglementation n'est pas interopérable de part et d'autre des frontières. »

Au sein du GECT Eurodistrict Strasbourg Ortenau, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) l'a découvert avec le syndicat de traitement des déchets de Kahlenberg (ZAK). Pendant cinq ans (2008-2012), une convention leur a permis de gérer leurs déchets en commun sur leurs deux sites de traitement, l'un en France, l'autre situé à 40 km, à Ringsheim en Allemagne. « *Mais, à l'issue de ce partenariat, nous n'avons pas été autorisés à poursuivre sur un échange de routine car le transport transfrontalier des déchets est interdit par l'Europe. Seule une*

La création du parc naturel européen entre la France et l'Italie inscrit la coopération transfrontalière sur le long terme.

Repères

Les financements européens

Création des programmes Interreg en 1989 :

- Interreg I (1990-1993) : 1,082 milliard d'euros.
- Interreg II (1994-1999) : 2,6 milliards d'euros.
- Interreg III (2000-2006) : 4,875 milliards d'euros.
- Interreg IV 2007-2013 : 7,75 milliards d'euros provenant exclusivement du Fonds européen de développement régional (Feder) et élargissement à la coopération maritime.
- « Interreg IV A » : environ 5,6 milliards provenant du Feder.

L'avis de Pascal Duchêne,
directeur de la planification à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

« Les fleuves transfrontaliers ont besoin d'une relecture réglementaire »

« *Sur le bassin Rhin-Meuse, nous avons une histoire très riche de coopération liée à la présence du Rhin supérieur qui forme une frontière naturelle entre la France et l'Allemagne. Dès 1950 a été créée la Commission internationale pour la protection du Rhin rassemblant neuf pays. À l'échelon transfrontalier, son homologue est la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Sur le bassin, deux autres commissions internationales fluviales ont suivi, en 1961, pour la protection de la Moselle et de la Sarre, et, en 1994, pour la Meuse. Des échanges réguliers pilotés en France par le préfet coordinateur de*

bassin représenté par la Dreal permettent aux pays réunis par ces commissions d'échanger sur la pollution, les inondations ou l'application de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Car la mise en œuvre des directives sur les cours d'eau transfrontaliers n'est pas évidente. Sur la DCE, des divergences nationales sur la qualification de l'état de l'eau peuvent apparaître. L'échelle transfrontalière oblige les États membres à se dégager des transcriptions nationales et à se reporter au texte fondateur pour trouver un terrain d'entente, tout cela malgré la barrière de la langue. »



L'Eurométropole

Lille-Kortrijk-Tournai rassemble 147 communes belges et françaises soucieuses de constituer un pôle entre Paris et Bruxelles.



Eurométropole

coopération de secours peut exister », précise Serge Foresti, directeur environnement à la CUS.

Paradoxalement, la gestion transfrontalière de l'eau potable et des eaux usées ne connaît pas cet écueil. Une partie du territoire de la communauté de communes du pays de Gex s'alimente en Suisse depuis 2010 grâce à une source et aux eaux du lac

forme d'un GLCT autour des cantons de Genève, de Vaux et des départements de l'Ain et de Haute-Savoie. « Pour coordonner le développement de notre bassin de vie franco-valdo-genevois de près d'un million d'habitants, nous avons besoin d'un lieu de discussion », souligne Sylvain Ferretti, chef de projet genevois au Grand Genève. Si la coopération n'est pas récente sur ce territoire doté d'un comité régional franco-genevois depuis 1973, la nouvelle structure juridique va permettre d'orchestrer les grandes orientations transfrontalières, « pour conserver une agglomération compacte, verte et multipolaire ». « Le Grand Genève n'a pas encore de fonds de financement spécial. Chaque projet résulte d'un montage spécial, parfois complexe. Mais la structure est jeune et pourrait à terme se voir doter de compétences propres, par exemple sur l'urbanisme ou le transport », précise Sylvain Ferretti. Déjà, près de 2 milliards d'euros sont programmés par les partenaires sur les dix ans à venir avec en ligne de mire la construction d'ici à 2017 de la liaison transfrontalière Ceva du RER reliant Annemasse à Genève en quinze minutes. Quintessence du transfrontalier, ce projet est même financé côté français à 40 % par la Suisse !

Financements Feder des espaces de coopération concernant la France entre 2007 et 2013 :

(MOT, www.espaces-transfrontaliers.org)

- **France (Manche)-Angleterre :** 173 millions d'euros.
- **2 Mers** (France, Angleterre, Flandre, Pays-Bas) : 167 millions d'euros.
- **France-Wallonie-Vlaanderen** (France, Belgique) : 138 millions d'euros.
- **Grande Région** (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg) : 105,9 millions d'euros.
- **Rhin supérieur** (Allemagne, France, Suisse) : 67,2 millions d'euros.
- **France-Suisse :** 55 millions d'euros.
- **Alcotra** (France, Italie) : 149,7 millions d'euros.

Léman des services industriels de Terre-Sainte et environs. Et l'action phare du contrat de rivières Pays de Gex-Léman (2004-2011) a porté sur une mutualisation franco-suisse de l'assainissement. « En France, nous avons besoin de nous conformer à la directive Eaux résiduaires urbaines car nos deux stations d'épuration étaient obsolètes. Il se trouve que Genève modernisait sa station du Nant d'Avril (120 000 EH). Au lieu de construire un nouvel équipement, nous avons raccordé la moitié de nos usagers (40 000 EH) à leur station en créant un gros collecteur », explique

Jérémy Debard, chargé de mission contrat de rivière au Pays de Gex. Autre avantage environnemental, l'usine suisse rejette dans le Rhône alors que le débit de sortie des deux stations françaises nuisait fortement à la qualité du Lion et de l'Allondon, ses cours d'eau exutoires. Ce contrat s'est aussi traduit par la construction de trois bassins de rétention, deux en France et un en Suisse, pour lutter contre les risques d'inondation de Ferney-Voltaire (France) et de Collex (Suisse). « Nous allons poursuivre sur un nouveau contrat de rivières et sur deux contrats concernant les corridors biologiques pour élaborer un modèle franco-suisse lié au risque d'inondation et à la fonctionnalité de nos cours d'eau », précise Jérémy Debard.

Le Pays de Gex est situé sur le territoire du Grand Genève, structuré depuis le début de l'année sous la

Plus au nord, le GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

a déjà cinq ans. Il réunit 147 communes françaises et belges et 14 institutions dont, en France, l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Nord et Lille Métropole. « Sa création résulte de vingt ans de coopération transfrontalière avec les intercommunalités belges et il donne une assise politique à nos projets. Notre programme stratégique mettra la priorité entre 2014 et 2020 sur le développement socio-économique, la mobilité interne et une Eurométropole verte et bleue, énergétiquement neutre, précise

Marianne Csizmadia, chargée de projet à l'Eurométropole qui évoque la création d'un parc paysager transfrontalier sur la vallée de la Lys. *L'eau qui fait le lien entre nos territoires a été une entrée naturelle de collaboration* ». Non loin de là, le parc naturel régional (PNR) Scarpe-Escaut fonctionne lui aussi en tandem depuis 1989 avec son homologue belge, le parc naturel des plaines de l'Escaut. De quelques actions communes, la collaboration s'est étoffée avec le temps, aboutissant en 2010 à la première charte transfrontalière de PNR. Le parc naturel transfrontalier du Hainaut, s'il n'a pas d'existence juridique, est la marque de cette union. « Nous travaillons sur un socle stratégique commun que nous déclinons ensuite dans nos réglementations nationales. Par exemple, sur la maîtrise de l'étalement urbain, un PNR français rend juste un avis sur les documents d'urbanisme

Le préalable à la coopération transfrontalière, c'est la volonté des acteurs locaux d'agir ensemble

alors que, côté belge, il peut influencer jusqu'au permis de construire », précise Michel Marchyllie, directeur du PNR Scarpe-Escaut. Plans de gestion de l'eau transfrontaliers via l'installation de passes à poissons et la gestion du risque d'inondations, éducation à l'environnement, agriculture durable et covoiturage sont autant d'items déclinés d'une seule voix. La filière bois énergie est elle aussi bien intégrée : un site de production mutualisé de plaquettes de bois issue de la taille de saules têtards plantés par les agriculteurs est installé en France et deux chaudières à bois sont réparties des deux côtés de la frontière. « Sur la programmation Interreg en cours, nous avons profité des fonds à hauteur de 4,5 millions d'euros. Il nous reste un projet à boucler sur l'évolution de nos structures juridiques. Doit-on fusionner ou pas, au sein de quel type de structure ? GECT, association... Nous y réfléchissons, mais l'important pour nous est d'éviter les incohérences », juge le directeur du PNR.

Une question qui s'est également posée pour l'Espace Mont-Blanc. « Au début des années 1990, la conférence transfrontalière Espace Mont-Blanc a été créée par les collectivités régionales et locales des Savoies (France), de la vallée d'Aoste (Italie) et du Valais (Suisse) en réaction à l'idée d'un parc international du Mont-Blanc, trop institutionnalisé », rappelle Nicolas Evrard, élu de la vallée de Chamonix et vice-président de l'Espace Mont-Blanc. Depuis, la démarche a débouché en 2006 sur la mise en place d'un schéma de développement durable puis sur un plan intégré transfrontalier (PIT) de 12 millions d'euros. Six projets ont décliné entre 2008 et 2012 les grands objectifs du développement durable à l'échelle du massif : atlas de la biodiversité, enjeux énergétiques, aménagement du tour du Mont-Blanc, éducation à l'environnement et produits du terroir. « Nous travaillons sur une feuille de route pour la prochaine programmation Interreg



de 2014. Nous voulons la porter par un GECT car l'expérience du PIT nous prouve qu'une structure transfrontalière faciliterait le montage des projets et leur intégration au sein des politiques publiques locales », juge Nicolas Evrard.

Le parc national du Mercantour a franchi le pas récemment avec le Parco naturale delle Alpi Marittime, donnant naissance au premier parc naturel européen. Après trente ans de collaboration sur des programmes phares comme la protection du bouquetin ou la réintroduction du gypaète barbu, élargie progressivement à l'ensemble de leurs actions via une charte commune, un programme intégré transfrontalier (inventaires de la biodiversité, agriculture, pédagogie, mobilité douce...) et des échanges franco-italiens pour la formation de leurs personnels, un GECT a été créé le 23 mai dernier. « C'est l'aboutissement d'un long cheminement engagé dès 2007, observe Christine Michiels, déléguée du directeur pour les Alpes-de-Haute-Provence au parc national du Mercantour. Cela ne modifiera pas nos priorités d'action, mais évitera qu'un changement politique au sein de l'un des parcs

La gestion de l'eau autour du lac Léman est partagée entre la Suisse et la France, la Suisse traitant la moitié des eaux usées du Pays de Gex-Léman grâce à un nouveau collecteur.

- **Italie-France « maritime »** : 121,4 millions d'euros.
- **Espagne-France-Andorre** : 168,6 millions d'euros.
- **Amazonie** : 12,8 millions d'euros.
- **Espace Caraïbes** : 47,9 millions d'euros.
- **Espace Océan indien** : 35 millions d'euros.

L'expérience d'Alain Chabrolle, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes délégué à la santé et à l'environnement

« **Cette collaboration permet de définir une stratégie commune sur la qualité de l'air** »

« Le projet Aera (air environnement régions Alcotra), de 3 millions d'euros sur 2007-2013, a rassemblé les acteurs de l'espace transfrontalier Alcotra, les Régions Rhône-Alpes et Paca, la Dreal Paca, Air Paca et les régions italiennes de la vallée d'Aoste, Piemonte, Ligurie et la province de Cuneo sur l'amélioration de nos capacités d'évaluation de la qualité de l'air en relation avec les objectifs de la directive Air 50/2008. Nous avons uniformisé nos méthodes analytiques de simulation prédictive et l'exploitation de nos résultats pour développer des bases de données communes sur nos

émissions. Avant Aera, nous n'intégrions pas la part contributive de chaque pays voisin. Aujourd'hui, nous disposons d'un réseau de mesure harmonisé et de modèles communs de dispersion des polluants, des outils cruciaux pour mettre en place des programmes transfrontaliers efficaces sur la pollution liée au trafic routier et aux industries. Nous espérons d'ailleurs poursuivre nos efforts au sein de la future programmation d'Alcotra (2014-2020) que la Région Rhône-Alpes ambitionne de piloter. »



L. Donière



PNR Scarpe-Escaut

L'animation pédagogique autour de l'Escaut

est déclinée de la même façon en France et en Belgique.

L'avis de **Pascal Mangin**, responsable des relations avec le Parlement et les collectivités territoriales chez ERDF

« Les smart grids sont au cœur des enjeux transfrontaliers »

« En septembre 2012, nous avons adhéré à la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), qui s'est saisie du thème de l'énergie, et a rassemblé son groupe de travail le 27 juin dernier sur les enjeux de coopération transfrontalière dans les énergies renouvelables. Nous entrons dans cette coopération au moment stratégique du montage des programmes Interreg 2014-2020 qui vont consacrer les énergies renouvelables comme une priorité. Le développement de la production délocalisée nécessite des ajustements du réseau de distribution et il ira de pair avec l'intégration des réseaux intelli-

gents, les smart grids, capables de gérer l'intermittence des renouvelables. Sur les territoires transfrontaliers, qui peuvent subir les effets de bord des politiques nationales, particulièrement sur des politiques très intégrées comme l'énergie, il nous paraît important de nous impliquer avec les acteurs locaux. Cette échelle donne tout son sens à la mise en place d'expérimentations partagées comme nous le faisons déjà à l'échelle européenne, par exemple dans le projet Grid4EU. Et l'enjeu politique y est particulièrement fort. »



Bureau Alsace

ne relègue la coopération transfrontalière au deuxième plan. » Et aussi d'asseoir leur candidature commune au patrimoine mondial de l'Unesco.

En Corse, le nouveau parc marin international des bouches de Bonifacio tient du même pari. Officialisé lui aussi en mai dernier, il réunit l'Office de l'environnement de la Corse et le Parc national de l'archipel de La Maddalena, en Sardaigne. « Ce GECT de droit italien renforce la gouvernance transfrontalière. Il possède déjà son budget de fonctionnement – abondé cette année à hauteur de 100 000 euros par chaque partenaire. Reste à voir quels moyens lui seront attribués, en termes de ressources humaines, de poids politique et financier », analyse Pierre Vellutini, directeur par interim de l'OEC. Sur le terrain, les plans de gestion des espèces protégées sont désormais unifiés et, dès

septembre, un exercice de simulation antipollution a été programmé à l'échelle du parc. « L'idéal serait des équipes communes d'intervention dans le détroit avec des signalétiques et des flottes partagées. Mais le GECT ne nous le permet pas encore », souligne le directeur de l'office corse. La coopération transfrontalière doit donc encore composer avec la réglementation européenne et ses transcriptions nationales. Mais en resserrant les liens entre pays voisins, les nouvelles structures créées espèrent impulser une dynamique de proximité sur le long terme. ●

Alexandra Delmolino

Le parc marin international

des bouches de Bonifacio renforce la gouvernance pour mieux protéger ce territoire franco-italien.



OEC

Contacts

- > Agence de l'eau Rhin-Meuse, Pascal Duchêne, pascal.duchene@eau-rhin-meuse.fr
- > Communauté urbaine de Strasbourg, Serge Foresti, serge.foresti@strasbourg.eu
- > Espace Mont-Blanc, Nicolas Evrard, nicolas.evrard@promonte-aem.net
- > Eurométropole, Marianne Csizmadia, marianne.czismadia@eurometropolis.eu
- > ERDF, Pascal Mangin, pascal.mangin@erdfdistribution.fr
- > Mission opérationnelle transfrontalière, Jean Peyrony, jean.peyrony@mot.asso.fr
- > Office de l'environnement de la Corse, Pierre Vellutini, vellutini@oec.fr
- > Parc national du Mercantour, Christine Michiels, christine.michiels@mercantour-parcnational.fr
- > Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Michel Marchyllie, m.marchyllie@pnr-scarpe-escaut.fr
- > Pays de Gex, Jérémie Debard, jdebard@ccpg.fr
- > Région Rhône-Alpes, Alain Chabrolle, achabrolle@rhonealpes.fr